

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 2 mai 2016, à 20 h à la salle des délibérations située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

EST ABSENT : M. Camil Noël, conseiller no. 9

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2016-05-87.
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

Présentation du Carrefour des générations

Présentation du Carrefour des générations du Grand Daveluyville par Mesdames Sophie Houde et Tania Hurtubise Forget.

2016-05-88.
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 11 avril 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 11 avril 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2016-05-89.
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 avril 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 avril 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

d'Arthabaska du mercredi 11 avril, les points suivants ont été discutés :

- 1- Un groupe a été formé par les employés de la MRC d'Arthabaska pour le Relais pour la Vie.
- 2- M. Frédéric Michaud, directeur général de la MRC d'Arthabaska a lancé l'idée à la population de s'inscrire au marathon d'Ottawa. À ce jour, 177 personnes de la MRC se sont inscrites, dont une personne de Daveluyville et une personne de Sainte-Anne-du-Sault.
- 3- Le PDZA (plan agricole) a été adopté à la MRC d'Arthabaska. Le PDZA permet de bien développer la zone agricole en facilitant les usages.
- 4- Pacte rural : suite à la réception d'une enveloppe régionale, une trousse d'informations pour les nouveaux arrivants sera disponible pour les municipalités.
- 5- Archives Bois-Francs : grâce au pacte rural régional et une participation financière de 12 900 \$ de la MRC d'Arthabaska, le comité Archives Bois-Francs a donc pris naissance.
- 6- Route verte : une subvention d'environ 50 000 \$ serait versée pour les travaux d'entretien de la Route verte.

Régie des Chutes

M. Alain Raymond, conseiller, mentionne que lors de la dernière séance de la Régie des Chutes, les états financiers 2015 ont été déposés. Un surplus de 47 000 \$ a été engendré. Il y a eu un total de 19 appels de Premiers répondants durant les 3 premiers mois de l'année. La majeure partie des appels incendies sont en raison de feux de cheminée ou des feux d'herbes.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Remerciements du comité du THPPQ Victoriaville

Réception d'une correspondance de M. Guy Désilets, agent – relation avec la communauté à la Sûreté du Québec pour remercier les partenaires, commanditaires, nombreux bénévoles et responsables d'aré纳斯 pour la réussite de la 41^e édition du Tournoi de Hockey des Policiers Provinciaux du Québec (THPPQ). Avec 86 équipes et plus de 1352 participants, l'édition 2016 du THPPQ a eu un vif succès.

2016-05-90.

Proclamation des Journées de la Culture

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville proclame la 20^e édition des Journées de la Culture qui se tiendront les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2016.

Activité sportive d'autofinancement – Maison Raymond Roy

Réception d'une correspondance de l'auberge du cœur Maison Raymond Roy invitant les citoyens à participer à l'activité sportive de financement sur le Mont Arthabaska et le Sentier des Trotteurs le samedi 28 mai prochain pour la cause des jeunes en difficulté. L'inscription se fait via le site Internet www.maisonraymondroy.org et la date limite d'inscription est le mercredi 18 mai 2016.

2016-05-91.

Soutien financier – Souper Roxanne Rheault

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville offre la location de la salle communautaire ainsi que la cuisine à titre de soutien financier pour la 10^e édition du souper Roxanne Rheault, qui se tiendra le samedi 7 mai prochain.

2016-05-92.

CONSIDÉRANT QUE le Club de Voitures Anciennes de Daveluyville (VAD) organise la

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Soutien financier –
Festival des
Voitures
Anciennes

35^e édition du Festival annuel des Voitures Anciennes les 21 et 22 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le VAD donne accès gratuitement à toute la population pour visiter son exposition de voitures antiques et modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge cet événement d'intérêt commun eu égard à son aspect culturel et social;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don exceptionnel équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville d'une valeur de 1 000 \$.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2016-05-93.
Comptes d'avril
2016 – Ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2016 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault totalisant 2 602.45 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tammy Voyer, secrétaire-trésorière de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, confirme que l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du mois d'avril 2016.

2016-05-94.
Comptes d'avril
2016 – Ville de
Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 494 910.31 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois d'avril 2016.

2016-05-95.
Offre d'achat –
Caisse Desjardins
de Daveluyville

CONSIDÉRANT le regroupement municipal entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault le 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux municipaux des deux anciennes municipalités ne sont pas configurés pour l'intégration des employés municipaux sans procéder à des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a proposé un projet de promesse de vente à la Ville de Daveluyville pour le bâtiment situé au 360, rue Principale à Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE le projet de promesse d'achat et de vente correspond à la volonté des deux parties et est le scénario le plus avantageux pour la Ville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

1- **QUE** le Conseil approuve le projet de promesse d'achat et de vente à intervenir entre la Ville de Daveluyville et la Caisse Desjardins pour le lot 4 441 329, sis au

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

360, rue Principale à Daveluyville;

- 2- **QUE** sont autorisés à signer la promesse notariée pour et au nom de la Ville de Daveluyville, le maire, M. Ghyslain Noël ainsi que le directeur général par intérim, M. Réal Savoie.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la liste des déboursés, les dos d'âne sur le Chemin du Lac-à-la-Truite, la lumière des rues entre la 5^e et la 7^e Avenue du Lac, le drapeau, le nouveau logo de la Ville de Daveluyville, la Caisse Desjardins, la vitesse vis-à-vis du Tim Hortons et les sujets des séances du Conseil, questions auxquelles le maire a répondu.

TRANSPORT

2016-05-96.
Programme d'aide
à l'entretien du
réseau routier
local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 10 231 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2016, 41 permis ont été émis, totalisant 1 071 599 \$.

2016-05-97.
Nomination des
membres du CCU
pour l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault et l'ancienne
Ville de
Daveluyville

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement relatif au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour la nouvelle Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-18. qui nommait les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour la nouvelle Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE tant que le nouveau règlement relatif au CCU n'est pas adopté, les règlements relatif aux CCU de l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sont encore en vigueur;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2016-03-18.
- 2- **DE** nommer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme pour l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault :
 - Poste #1 M. Denis Bergeron, conseiller
 - Poste #2 M. Roland Ayotte, conseiller
 - Poste #3 M. Jules Soucy, représentant du public
 - Poste #4 M. Raymond Crochetière, représentant du public
 - Poste #5 Poste vacant
- 3- **DE** nommer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme pour l'ancienne Ville de Daveluyville :
 - Poste #1 M. François Robidoux, conseiller
 - Poste #2 M. Antoine Cormier, conseiller
 - Poste #3 M. Denis Croteau, représentant commercial
 - Poste #4 M. Serge Crochetière, représentant industriel
 - Poste #5 Mme Lauraine Morissette, résidente de la municipalité
 - Poste #6 M. Michel Côté, résident de la municipalité.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2016-05-98.

Adoption des états financiers de l'Office municipal d'Habitation au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT les états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Daveluyville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 tels que vérifiés par la firme Lemire Lemire Comptables Professionnels Agréés senc.;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers vérifiés de l'OMH de Daveluyville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 totalisant un déficit de 627 625 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Distribution du compost

La distribution annuelle du compost se tiendra le samedi 14 mai 2016 de 9 h à 12h, à l'arrière du garage municipal situé au 378, 6^E Rue à Daveluyville. Cette année encore, la distribution se fera en vrac. Les citoyens désirant du compost devront apporter leur remorque ou des chaudières pour le remplissage.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Rallye des ventes de garage à Daveluyville

Cette année encore, le Rallye des ventes de garage de Daveluyville se tiendra le samedi 28 et dimanche 29 mai prochain, la même fin de semaine que le Festival Country-Rétro de Daveluyville. Les personnes qui désirent faire une vente de garage devront se procurer le permis d'autorisation au coût de 5 \$ au bureau municipal situé au 337, rue Principale à Daveluyville. Pour toutes informations, merci de contacter le bureau municipal au 819 367-3395.

2016-05-99.

Fête nationale du Québec – Demande d'autorisation pour vente de boissons

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville soit autorisée :

- 1- **D'**allumer un feu de joie le 23 juin 2016 entre le terrain de soccer et le terrain de balles sous la supervision des pompiers de la Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes;
- 2- **D'**allumer des feux d'artifices sous la supervision d'un spécialiste en

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

alcoolisées sur le site des festivités, feu de joie et feux d'artifices

pyrotechnie le 23 juin 2016;

- 3- **DE** vendre des boissons alcoolisées le 23 juin 2016 de 16 h jusqu'à 1 h le lendemain matin et de servir un vin d'honneur le 24 juin 2016 sur le site des festivités de 11 h à 13 h;
- 4- **QUE** la Ville de Daveluyville est entièrement responsable des permis d'alcool du 23 et 24 juin 2016;
- 5- **DE** nommer madame Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs par intérim, à titre de personne responsable pour l'activité de la Fête nationale du Québec.

2016-05-100.

Appui pour la fermeture de la route 261 pour la parade de la Fête nationale

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de demander l'autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la fermeture de la route 261 entre la 3^E Avenue et la 9^E Avenue le 24 juin prochain, de 13 h 30 à 15 h pour la parade de la Fête nationale du Québec.

2016-05-101.

Contrat avec Cimco pour l'entretien préventif des compresseurs

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Ville octroie un contrat pour l'inspection et le démarrage du système de réfrigération, l'inspection à la mi-saison de ce dernier et l'arrêt du système à la fin de la saison;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le Conseil municipal autorise le contrat d'entretien du système de réfrigération du Centre sportif de Daveluyville à Cimco Réfrigération couvrant une période de trois (3) ans et ce, pour une somme maximale de 10 244.27 \$, taxes incluses, tel que stipulé dans l'offre de service datée du 27 janvier 2016;
- 2- **QUE** M. Réal Savoie, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Daveluyville tous les documents relatifs à ce mandat;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

LÉGISLATION

2016-05-102.

Adoption de la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les Cités et Villes* qui stipule que toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le regroupement municipal de la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, il y a lieu d'adopter une nouvelle politique de gestion contractuelle pour la nouvelle Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit contenir des mesures visant, de façon générale, à encadrer l'ensemble des processus d'octroi et de gestion des contrats de la Ville et visant, de façon particulière, à rencontrer les objectifs énumérés par la Loi;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville adopte sa **Politique de gestion contractuelle**, tel que déposé.

2016-05-103.

Adoption du règlement numéro 2 relatif aux conditions de travail des

ATTENDU QUE l'article 73 de la *Loi sur les cités et villes* définit les pouvoirs du conseil municipal en matière de traitement de ses employés et fonctionnaires;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville a élaboré un guide sur la gestion des ressources humaines lequel regroupe les conditions de travail et les politiques et pratiques en ressources humaines;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

employés
municipaux

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :
QUE le règlement numéro 2 intitulé « Guide de gestion des ressources humaines, lequel regroupe les conditions de travail et les politiques et pratiques en ressources humaines » soit adopté tel que déposé.

2016-05-104.
Code d'éthique
des employés
municipaux

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **Antoine Cormier**, qu'un règlement relatif au code d'éthique des employés municipaux de la Ville de Daveluyville sera adopté à une séance ultérieure.

2016-05-105.
Code d'éthique
des élus

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **Alain Raymond**, qu'un règlement relatif au code d'éthique des élus de la Ville de Daveluyville sera adopté à une séance ultérieure.

2016-05-106.
Modification au
règlement de
zonage no. 238 de
l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un règlement relatif à la modification du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault visant l'augmentation de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain des propriétés situées sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sera adopté à une séance ultérieure.

2016-05-107.
Projet de
règlement -
Modification au
règlement de
zonage no. 238 de
l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a été adopté le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement no. 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire augmenter le pourcentage de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain des propriétés situés sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation se tiendra le se tiendra le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations situées au 1025, route Principale à Daveluyville;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller **Denis Bergeron** lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Roland Ayotte**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le projet de règlement no. 1 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

2016-05-108.
Modification au

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **Antoine Cormier**, qu'un règlement relatif à la modification du

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville

règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville visant l'augmentation de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain des propriétés situées sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville sera adopté à une séance ultérieure.

2016-05-109.

Projet de règlement -
Modification au règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville a été adopté le 7 mars 2005;

ATTENDU QUE le règlement no. 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire augmenter le pourcentage de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain pour les propriétés situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation se tiendra le se tiendra le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations situées au 1025, route Principale à Daveluyville;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Roland Ayotte**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le projet de règlement no. 1 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

2016-05-110.

Adoption du règlement no. 3 décrétant l'imposition d'une taxe pour les centres d'urgences 9-1-1

ATTENDU QUE l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soit tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, au printemps 2008, le projet de Loi #82 et au printemps 2009, le projet de Loi #45 incluant les dispositions législatives requises;

ATTENDU QU'une nouvelle section a ainsi été introduite dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et les articles édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service;

ATTENDU QUE l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule qu'un avis de motion n'est pas requis avant d'adopter le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Hélène Laforest** et résolu unanimement que le règlement numéro 3 soit adopté tel que déposé.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les branches en arrière de l'église, questions auxquelles le maire a répondu.

2016-05-111.

Fin de la séance et
levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 45.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle